YERRES

Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTÉ N° 2000/27
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ALARME SONORE AUDIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU, l'arrêté municipal de lutte contre les bruits de voisinage, n° A.99/123 du 25 Août 1999
VU Le Code des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2212-2, L.2213-4 et L. 2214-4
Vu le code de la santé publique, et ses articles L.1,L.2,L.49, L.772 et R.48-1 à R.48-5,
Vu la demande formulée par Madame Paulette ALBERT
domiciliée à YERRES : 14, Ermitage de Sénart

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté n° A. 99/123 du 25 août 1999 :
Madame Paulette ALBERT est autorisée à installer au :

- 14, Ermitage de Sénart - 91330 YERRES, un dispositif d'alarme sonore audible de la voie publique.

Article 2 : Madame Paulette ALBERT désigne comme responsables de ce système d'alarme, pendant son absence :

Madame BOURDIN Carole 41, route des Templiers 91310 MONTLHERY ☎ : 01.64.49.36.60 ☎ : portable 06.80.42.46.22	Madame ALBERT Sandrine 28, Avenue Marceau 92400 COURBEVOIE ☎ : 01.46.67.38.06

En cas d'empêchement de ces personnes, Madame Paulette ALBERT devra désigner un autre responsable et en informer, immédiatement, le service de la Police Municipale.

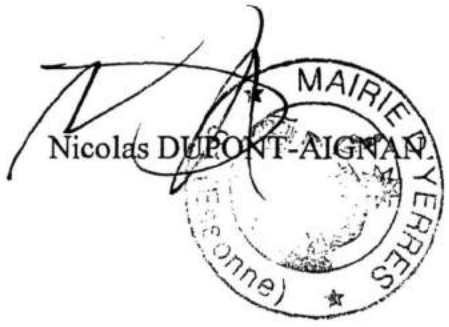
Article 3 : En cas de déclenchement intempestif, et en l'absence d'une personne en mesure de couper l'alarme, les services de Police pourront intervenir afin de faire cesser la nuisance.

Article 4 : La durée de l'alarme devra être temporisée à 3 minutes maximum.
Madame Paulette ALBERT reste responsable, vis à vis des tiers du bon fonctionnement de l'installation.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, ou tout autre personne dépositaire de l'autorité municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa.

Fait à YERRES, le 22 Février 2000

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

